

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 février 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située à Oullins, 63, rue Narcisse Bertholey et appartenant à Monsieur Giorgis.

Cette parcelle, d'une superficie de six mètres carrés, a été nécessaire à l'aménagement de l'espace public de la Rotonde.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, cette acquisition aurait lieu au prix de 1 800 F admis par le service des domaines ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis précité.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant ainsi que les frais de notaire liés à celle-ci, évalués à 3000 F environ, seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 100 - fonction 823 - opération 0158.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,